

# PIECES A FOURNIR POUR L'ETABLISSEMENT OU LE RENOUVELLEMENT D'UN PASSEPORT

TOUTES LES PIECES A PRODUIRE DOIVENT ETRE DES ORIGINAUX

## « MAJEUR »

- Une demande à compléter au stylo NOIR (à demander en Mairie)
- Le passeport périmé
- La carte nationale d'identité en cours de validité (ou permis de conduire)
- Un extrait acte de naissance (- de 3 mois) à demander à la MAIRIE du lieu de naissance (dans le cas où dates et lieux de naissance des parents sont inconnues)
- 1 photo récente couleur (réglementaire) : visage dégagé – sans lunettes – fond gris
- Un justificatif de domicile (- de 6 mois) au nom du demandeur (facture EDF – France Télécom, Eaux, ordures ménagères ou avis d'imposition version papier ou pouvant être téléchargé sur internet)
- Si le demandeur ne possède pas de facture à son propre nom, il suffit qu'il nous demande « une attestation de domicile » à faire compléter par la personne qui l'héberge avec son justificatif de domicile (- de 6 mois) + la carte d'identité de la personne l'hébergeant.
- Le jugement de divorce (uniquement pour les femmes souhaitant conserver leur nom d'épouse)
- Le livret de famille pour les femmes mariées
- **Timbres fiscaux à 86 €.** (A prendre dans un Bureau de Tabac ou avec une quittance fournie suite paiement sur internet « [timbres.impots.gouv.fr](http://timbres.impots.gouv.fr) »)

## « MINEUR »

**UN PARENT DOIT ACCOMPAGNER L'ENFANT MINEUR**

- Une « demande » à compléter au stylo NOIR (à demander en Mairie)
- Le passeport périmé
- La carte nationale d'identité en cours de validité (s'il n'en dispose pas, prendre celle du père ou de la mère)
- Un extrait acte de naissance (- de 3 mois) à demander à la MAIRIE du lieu de naissance + LIVRET DE FAMILLE des parents
- Si parents divorcés « jugement de divorce »
- 1 photo récente couleur (réglementaire) : visage dégagé – sans lunettes – fond gris
- Un justificatif de domicile (- de 6 mois) au nom des parents (facture EDF – France Télécom, Eaux, Ordures ménagères ou avis d'imposition version papier ou pouvant être téléchargé sur internet).

Enfants – de 15 ans : timbres fiscaux à 17 €

Enfants + de 15 ans : timbres fiscaux à 42 €

} (A prendre dans un bureau de tabac ou quittance  
fournie suite paiement sur internet  
([timbres.impots.gouv.fr](http://timbres.impots.gouv.fr))

**TOUS LES DOCUMENTS PRETS PRENDRE UN RENDEZ-VOUS EN MAIRIE**

Tel. : 03 87 79 18 31

**LA PRESENCE OBLIGATOIRE DU TITULAIRE LORS DE LA REMISE DU PASSEPORT**